



Retraites complémentaires 2012 ARRCO – AGIRC

Motion à l'adresse du MEDEF et du Conseil d'administration de l'ARRCO et de l'AGIRC

Le 8 et 9 mars, se tiennent les Conseils d'administration de l'AGIRC et de l'ARRCO.

La CGT tient à souligner comment et combien la situation des retraités s'est dégradée.

C'est une réalité, les retraités vivent plus mal.

Loin d'être protégés, ceux-ci sont exposés et touchés par les lois et les textes qui affaiblissent la retraite dans son ensemble – régime général et retraites complémentaires.

Afin de répondre aux besoins sociaux des retraités, de faire en sorte que ceux-ci vivent dignement et de défendre le système de retraite, la CGT fait part de ses exigences pour les revalorisations au 1^{er} avril 2012

- **Augmentation** du montant des retraites complémentaires de 10%. Celle-ci tient compte d'une part, de la hausse des prix et du retard accumulé après des années de revalorisations inférieures à l'évolution des salaires.
- **Indexation** des paramètres des régimes sur l'évolution des salaires.
- **Instauration** d'un minimum applicable à l'ARRCO de façon à garantir des retraites au moins égales au Smic.
- **Pour assurer leur financement, nous demandons une augmentation des ressources par :**
 - La mise à contribution des revenus financiers des entreprises,
 - L'extension de l'assiette de cotisations à l'intéressement et à la participation,
 - L'augmentation des taux contractuels de cotisations,
 - Le retour au plein emploi.

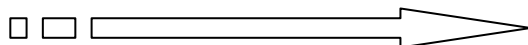
La section de retraités de

Nom

Adresse

CP : / / / / / Ville

À adresser à



MEDEF

75330 PARIS CEDEX 07

Fax : 01.45.51.20.44

ARRCO et AGIRC

16-18 rue Jules César

75592 PARIS CEDEX 12

Fax : 01.71.72.16.15